



**Bureau communautaire
Du Mardi 26 Septembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : Mme Myriam GAIRAUD,

Rapporteur : M. Claude REVEL.

**Accord Cadre 2020-14 Travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux AEP et EU -
Marché Subséquent n° 21 : Renouvellement des réseaux eaux usées et eau potable – Boulevard
de la République et Chemin de la Calade - Fontès**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les décisions n°2021-08B, 2021-10B, 2021-11B, 2021-13B, 2021-37B, 2021-22B, 2021-41D, 2021-58D, 2021-60B, 2021-63B, 2022-14B, 2022-25B, 2022-26B, 2022-27B, 2022-27D, 2022-84D, 2023-04B, 2023-05B, 2023-06B, 2023-18B, 2023-38B, 2023-43B, 2023-58B, 2023-80B, 2023-81B,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016.07.12.02 portant modifications des statuts sur la compétence eau et assainissement,

Vu le dernier arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Monsieur REVEL rappelle que par délibération prise en séance du 29 Aout 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € H.T et inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées lorsque les seuils sont inscrits au budget.

A cet effet, il est rappelé que par délibération n°2020.12.08.16 un accord cadre subséquent portant sur les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement a été voté. Cet accord cadre à marchés subséquents concerne toute opération de renouvellement et de renforcement des réseaux et ouvrages de réseaux d'eau potable et d'assainissement. Pour rappel, l'attribution de l'accord cadre subséquent s'articule autour de trois opérateurs : groupement TPSM/BALDARE, entreprise SOLATRAG, entreprise RAMPA TP.

Il est rappelé aux membres du Bureau communautaire qu'un programme de travaux est mis en œuvre pour le renouvellement des réseaux eaux usées et eau potable – boulevard de la République et chemin de la Calade à Fontès.

A l'issue de cette consultation et conformément à l'avis favorable émis par la commission MAPA réunie le 25 septembre 2023, il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'attribuer le marché subséquent n°21 à :

Désignation	Montant H.T.
Groupement TPSM (mandataire)/ BALDARE, dont le siège social est à BEZIERS (34500), 12 rue André Blondel	291 828,91 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché subséquent avec l'entreprise et selon le montant susvisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 Septembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.